

**DELIBERATION n° 2014-148 DU 8 OCTOBRE 2014 DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES
INFORMATIONS NOMINATIVES PORTANT DECISION DE FIXER DES DELAIS DE CONSERVATION
DES INFORMATIONS NOMINATIVES PLUS BREFS QUE CEUX PREVUS A LA DECLARATION
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS NOMINATIVES
AYANT POUR FINALITE « *GESTION DES OPERATIONS DE LOCATION-VENTE EN LIGNE DU SITE*
WWW.FASHIONBORROW.COM » PRESENTEE PAR LA SARL RENT A BAG**

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel ;

Vu la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, susvisée ;

Vu le Code Civil ;

Vu la déclaration déposée par la SARL Rent a bag, le 5 septembre 2014, concernant la mise en œuvre d'un traitement automatisé ayant pour finalité la « *Gestion des opérations de location-vente en ligne du site www.fashionborrow.com* », et dont il a été délivré récépissé le 22 septembre 2014 ;

La Commission de Contrôle des Informations Nominatives,

Préambule

A l'examen d'une déclaration relative à un traitement d'informations nominatives ayant pour finalité « *Gestion des opérations de location-vente en ligne du site www.fashionborrow.com* », la Commission a relevé que le responsable de traitement indiquait conserver pour une durée de 10 ans « *le contrat des conditions générales accepté* » et 1 an après la dernière activité sur le site les informations relatives à l'identité et aux adresses et coordonnées des personnes concernées.

La Commission a examiné le caractère adéquat de cette durée de conservation et a décidé qu'un délai plus bref devait être fixé, conformément à l'article 9 alinéa 3^{ème} de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée.

I. Rappel des caractéristiques principales du traitement

➤ Sur la finalité et les fonctionnalités du traitement

Le présent traitement a pour finalité « *Gestion des opérations de location-vente en ligne du site www.fashionborrow.com ».*

Il concerne la gérante, le personnel de la société, les visiteurs et les clients.

Ses fonctionnalités sont les suivantes :

- « *Création de comptes clients ;*
- *Recherche de vêtements et accessoires de mode ;*
- *Envoi de newsletters ;*
- *Etablissement de statistiques relatives à la fréquentation du site ;*
- *Suivi des validations d'acceptation des conditions générales de vente ;*
- *Suivi des commandes, paiements et livraisons ;*
- *Suivi du service après-vente et après-location ;*
- *Suivi des contrats clients ;*
- *Suivi des litiges et contentieux relatifs aux retours ».*

➤ Sur les informations nominatives traitées

Les informations nominatives traitées sont :

- identité : nom, prénom, date de naissance ;
- adresses et coordonnées : adresse, numéro de téléphone, adresse mail ;
- données statistiques : ensemble des données collectées par l'outil statistique : adresse IP, date, heure de la connexion, pays, langue, page visitée, etc. ;
- conditions d'acceptation des conditions générales de vente : contrat des conditions générales accepté.

II. Sur la durée de conservation

Les informations nominatives collectées relatives à l'identité, aux adresses et coordonnées seront conservées 1 an après la dernière activité sur le site.

La Commission considère que celles-ci doivent également être supprimées dès qu'une personne concernée décide de se désinscrire du site.

Elle fixe donc la durée de conservation de ces informations à la date de désinscription de l'utilisateur du site ou, à défaut, à un an après la dernière activité sur le site.

Par ailleurs, les informations relatives aux données statistiques seront supprimées 1 an après leur collecte.

Enfin, les « *contrats de conditions générales acceptés* », collectés lors du passage en commande, sont conservés « *10 ans* ».

La Commission constate que ces conditions générales peuvent être utilisées comme moyen de preuve par le responsable de traitement en cas de litige avec un client lors des opérations de location-vente.

A cet égard, elle rappelle que l'article 2048 du Code civil dispose que : « *L'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux particuliers ou aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, se prescrit par deux ans* ».

En conséquence, elle décide, conformément aux articles 9 et 10-1 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, que les informations relatives à l'identité et aux adresses et coordonnées devront être supprimées 1 an après la dernière activité enregistrée sur le site ou immédiatement après la désinscription du site par la personne concernée ; et que les informations relatives aux contrats de conditions générales acceptés devront être supprimées 2 ans après la fin du contrat, conformément aux dispositions de l'article 2048 du Code civil monégasque.

Après en avoir délibéré,

La Commission de Contrôle des Informations Nominatives fixe la durée de conservation des informations relatives à l'identité et aux adresses et coordonnées à 1 an après la dernière activité enregistrée sur le site ou immédiatement après la désinscription du site par la personne concernée ; et la durée de conservation des informations relatives aux contrats de conditions générales acceptés à 2 ans après la fin du contrat, conformément aux dispositions de l'article 2048 du Code civil monégasque.

Le Président,

Guy MAGNAN